

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° 2018.04.CV.29

Objet : Route Barrée et stationnement interdit sur le chemin des Aillères au droit de l'usine de méthanisation

Le maire de la commune d'Azé,

VU les articles 25 et 46 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2212-1 à L 2212-5, et L 2213-1 à L2213-6 ;

VU le décret n° 58-1217 du 15 décembre 1958 modifié, relatif à la police de la circulation routière, notamment ses articles R44, R53-2 et R225

;
VU l'arrêté du 6 novembre 1992 modifié relatif à l'approbation de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – huitième partie – signalisation temporaire ;

VU la demande de la société LEDJO Energie pour la réalisation de travaux d'eau potable du 16 au 29 avril et l'installation d'une grue au droit de l'usine de méthanisation les 11 et 12 avril 2018 ;

CONSIDÉRANT que la sécurité publique nécessite une réglementation de la circulation routière et du stationnement ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : En raison de travaux d'eau potable et de la livraison d'équipement nécessitant l'utilisation d'une grue, la circulation et le stationnement seront interdits au droit de la future usine de méthanisation, **du 16 au 29 avril 2018** . Une déviation sera mise en place (voir plan joint).

Article 2 : La société LEDJO Energie est chargée de poser la signalisation appropriée pour la mise en place de la déviation, de l'interdiction de stationner ainsi que de l'information aux riverains.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à de la société LEDJO Energie.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Sous-Préfet de Château-Gontier,
 - M. le Commandant de Gendarmerie de Château-Gontier,
 - M. le directeur départementale de la sécurité publique de la Mayenne,
 - M. le responsable du SMUR, Centre Hospitalier du Haut Anjou à Château-Gontier,
 - M. le responsable du Centre de Secours à Château-Gontier,
 - M. le responsable des services municipaux de la commune d'Azé.
- chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

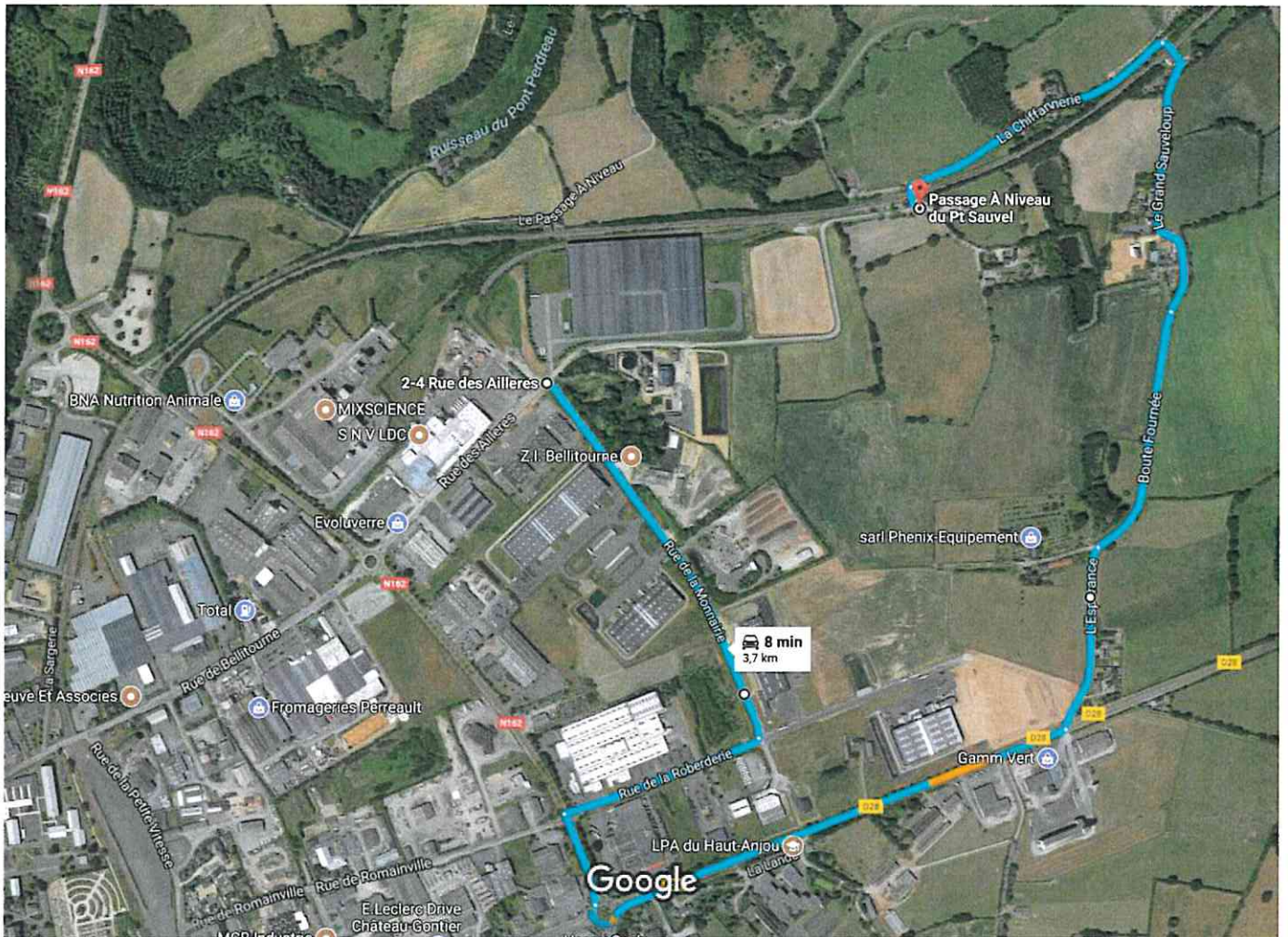
Fait à AZÉ le 06/04/2018
Le maire,





2-4 Rue des Ailleres, 53200 Azé à Passage À Niveau du Pt Sauvel, 53200 Azé

En voiture 3,7 km, 8 min



Images ©2017 Google, Données cartographiques ©2017 Google France 100 m



via D28

8 min sans circulation

8 min

3,7 km